



Accord du propriétaire dans l'état des lieux d'entrée

Par **Pench**, le **23/12/2010** à **15:40**

Bonjour,

Lors de la visite d'un appartement que je souhaitais louer, j'ai émis le souhait de poser une cloison.

En guise d'accord, il a été mentionné sur l'état des lieux d'entrée, dans la case "Commentaire", qu'un cloison serait montée pour créer une chambre supplémentaire.

Au moment de l'état des lieux de sortie, le propriétaire me reproche de ne pas avoir démonté la cloison, estimant qu'aucun accord formel n'a été donné. Il refuse donc de me rendre mon dépôt de garantie.

Le commentaire sur l'état des lieux d'entrée fait-il bien office d'accord du propriétaire ?

Merci d'avance pour vos avis et conseil.

Par **mimi493**, le **23/12/2010** à **18:43**

En tout cas, c'est jouable.

LRAR au bailleur lui rappelant l'EDL d'entrée et exigeant le retour du dépôt de garantie, qu'à défaut vous saisissez le tribunal de proximité